

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1979)
Heft: 490

Rubrik: Bagatelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Iran : machines arrière, toutes !

Iran. Il ne suffit pas de tourner simplement la page, de concéder, parce que le pétrole pourrait manquer à nouveau, que le régime du shah était tyrannique et que le peuple iranien avait des raisons de se révolter.

Il faudra aussi expliquer pour quoi toute l'officialité helvétique a pu, pendant des années, faire fi de multiples rapports et témoignages, et conserver en quelque sorte au tortionnaire de Téhéran le label démocratique.

Il faudra expliquer aussi pourquoi, dans les gazettes qui font profession d'être à l'écoute des "milieux autorisés", la "révolution islamique" trouve tout naturellement son origine dans des exactions, des injustices, des fautes politiques, sociales et économiques qu'on a tenues pour quantité négligeable dans les "analyses" pendant plus d'une décennie.

Souvenons-nous de l'affaire de la Savak (juin 1976), parmi d'autres, et du long feuilleton de l'exportation d'armes helvétiques à destination de l'armée iranienne, de la tranquille assurance du Conseil fédéral qui faisait, à chaque coup, donner son responsable du Département militaire, pour assurer qu'on suivait la situation à Téhéran avec une "particulière attention".

BAGATELLES

Importance de l'information lors des campagnes précédant les votations fédérales. Isopublic vient de publier les résultats de sondages organisés avant le week-end du 18 février (à partir de novembre, puis toutes les semaines dès le 2 janvier). Question: parmi ces quatre sujets de consultation populaire, à propos duquel avez-vous entendu ou lu quelque chose? Progression relativement faible du taux de personnes plus ou moins "au courant", au chapitre controversé de l'initiative pour un contrôle démocratique du nucléaire: de 90% en novem-

bre 1978 à 96% le 12 février; pour les "sentiers" au contraire, nette hausse de la sensibilisation: 50% en novembre et 76% le 12 février; initiative des Bons Templiers: 61% en novembre et 85% le 12 février; droit de vote à dix-huit ans: de 79% en novembre à 87% le 12 février. A propos de la brochure explicative publiée par le Conseil fédéral, les chiffres d'Isopublic sont plutôt décevants: trois semaines avant le vote, seuls 38% des citoyens et des citoyennes se souvenaient l'avoir reçue; deux semaines avant, 57%; et une semaine avant, 66%; mais dans la même période, le nombre de ceux et celles qui avouaient avoir feuilleté cet opuscule ne montait que de 7% à 26%...

* * *

A prendre en note de ce côté de la Sarine: "Ich bin ein Glaner" (Je suis glaronnais). Le supplément de l'"Economist" consacré à la Suisse explique qu'un Suisse est avant tout bâlois ou bernois ou tessinois avant d'être Suisse. Il cite un politicien de Glaris qui lui a déclaré

"Je suis Glaronnais en Suisse et Suisse à l'étranger".

* * *

Le nombre des cas de fraude fiscale découverts par le fisc zurichois est en augmentation. La Direction cantonale des finances annonce que la lutte contre ces délits de soustractions d'impôts sera intensifiée et que les délinquants peuvent s'attendre à des peines de prison.

* * *

Petit événement dans la vie de "Domaine Public": pour la première fois, un dessin de notre ami Martial Leiter nous vaut un désabonnement pour incompatibilité d'humeur, un abonné vaudois n'ayant pu admettre la recension de la prestation télévisée de notre ministre des Transports, des Communications et de l'Energie parue dans DP 488. Dans la foulée, pourrions-nous rappeler à ceux de nos abonnés qui nous restent fidèles et qui n'auraient pas réglé leur dû pour 1979 que le plus tôt sera le mieux...

COURRIER

Roland Béguelin for ever

Je lis toujours "Domaine Public" avec beaucoup d'intérêt bien que, souvent, je le souhaiterais un peu plus "politique".

Dans le numéro 486 de février 1979, il est intéressant de lire en conclusion de l'article intitulé: "L'histoire suisse sort de l'ombre": "Les différences de classes, de langues, de partis et de confessions ont disparu. Les couleurs partisans n'ont plus cours. Il ne reste plus qu'une couleur: le rouge et le blanc de la bannière nationale". Une étude signée Georges Kreis, sous le titre "Totalitarisme helvétique".

Je ne puis m'empêcher de faire un rapport entre cette disparition des différences, taxée de totalitarisme, et la deuxième ligne du même article où votre journal parle imprudemment de "communauté nationale". Si l'histoire suisse doit être celle d'une communauté nationale,

elle ne nous concerne pas. En effet, toute politique visant à nous inclure dans un moule "national" ferait de nous des Allemands d'esprit puis, à la longue, des Allemands de langue. C'est pourquoi "Domaine Public" devrait nous aider à réagir contre cette mode de journalistes romands qui remplacent systématiquement le mot "fédéral" par le mot "national" et qui scient ainsi la branche sur laquelle ils sont assis. Comme il n'y a pas de nation suisse (s'il en existait une, nous ne voudrions pas en faire partie), le mot "national" doit être banni le plus possible. La République et Canton du Jura a donné l'exemple en remplaçant, dans sa Constitution et dans ses lois, "nationalité suisse" par "citoyenneté suisse".

Les Suisses allemands font de même puisqu'ils parlent de "Staatsangehörigkeit"; ils emploient communément l'adjectif "fédéral" (eidgenössisch), en quoi ils sont dans le vrai.

Roland Béguelin